



**PACTE POUR LE CLIMAT AN ALRE
ACTIONS CONCRÈTES 2020**

POURQUOI UN PACTE POUR LE CLIMAT AN ALRÉ?

CONTEXTE INTERNATIONAL > L'état d'urgence climatique exprimé par les scientifiques du GIEC depuis 30 ans est enfin pris au sérieux depuis la COP 21 de 2015 et l'accord universel sur le climat/réchauffement climatique de Paris. Cet accord a été ratifié par 197 délégations mondiales dont l'Union Européenne et ses 28 états membres. Il prévoit de contenir d'ici 2050 le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C afin d'éviter les conséquences catastrophiques de ce changement. Les scientifiques du GIEC donnent 10 ans pour diviser par 3 les émissions de gaz à effet de serre !

Si les États et entreprises ont leur part de responsabilité, au niveau local de nombreuses solutions existent. En Bretagne, en France, en Europe et dans le monde, les initiatives se multiplient et aboutissent à la mise en place de solutions concrètes vers une société qui vit en équilibre avec son environnement ! Ces changements nécessaires et urgents sont également porteurs d'une dynamique sociale inclusive et participative au lieu de l'individualisme consumériste qui mènent vers la destruction environnementale et l'exclusion sociale. Les solutions existent, leur mise en place dépend de notre courage, de notre détermination et de notre capacité à s'adapter.

QU'EST-CE QUE LE PACTE? A QUOI SERVIRA-T-IL?

Fort de ce constat, le collectif citoyen pour le climat d'Auray et Youth for Climate Auray se mobilise depuis un an pour présenter aux alréens et alréennes et aux futures candidat-e-s des municipales 2020 un « PACTE CLIMAT ». Ce pacte propose des actions concrètes, locales et urgentes qui devront être mises en place d'ici 2025 sur la commune d'Auray afin que notre territoire joue pleinement son rôle dans le contexte actuel.

Nous invitons les citoyen-e-s de la ville d'Auray à signer ce pacte et à le diffuser autour d'eux afin qu'ensemble nous soyons plus fort-e-s dans cette action !

Nous invitons les candidat-e-s des futures municipales 2020 à prendre position et à s'engager dès maintenant à agir concrètement, localement pour le bien de toutes et tous !

NOS MÉTHODES ET NOS ENGAGEMENTS

Depuis plus d'un an, des citoyens se retrouvent pour échanger sur des solutions à apporter à notre commune dans le but d'influer de façon positive sur le changement climatique. L'idée de rédiger un pacte pour le climat est née afin d'interpeller les futurs candidats aux élections municipales 2020 sur la cause climatique. Nous avons dans un premier temps défini 5 thèmes sur lesquels nous pensons qu'il est temps d'intervenir. Pour chacun de ces thèmes nous proposons des actions concrètes à mettre en place en donnant des exemples de ce qui a déjà été fait sur notre territoire.

CADRE DE VIE

1/ Reprise du PLU AURAY en y insérant la thématique Climat afin qu'Auray devienne la première ville climat de Bretagne d'ici 2025.

2/ Réalisation d'espaces de fraîcheur dans la ville

- > Les nouveaux bâtiments communaux seront en toit plat, ils devront comporter une végétalisation potagère accessible à toutes et tous (favorisant le lien et la souveraineté alimentaire des habitant-e-s).
- > Mettre des revêtements de sol sur les rues d'Auray qui ne participent pas à l'élévation de la chaleur : pavage ou dalles de granit par exemple.
- > Plantation d'arbres au sein de la ville : sur les places publiques, les lieux communs. Les pourtours des arbres seront valorisés.
- > Maintien du square de la Fraternité pour garder une zone de fraîcheur en centre ville grâce aux arbres et une zone de production de nourriture grâce à un potager partagé doublé d'un composteur.
- > Mettre en place un réseau de fontaines d'eau potable plus ou moins grandes.
- > Prévoir des bassins rafraîchissants au centre de l'esplanade d'Athéna, de la place de la République et de la place de l'église.

3/ Un habité de qualité climatique

- > Développer l'architecture climatiquement responsable des nouveaux bâtiments communaux capable de gérer les dépenses énergétiques : murs végétalisés, utilisation de matériaux biosourcés et locaux, faible consommation énergétique, énergie positive.
- > Atteindre 80 % de logements sociaux de haute qualité climatique d'ici 2050.

- > Suivre le plan climat-air-énergie territorial et s'engager¹
- > Prendre en compte les risques d'inondation de la rivière du Loch à St Goustan en tenant compte des études de scénarios de la montée des eaux sur le littoral.
- > Atteindre le label « Haute Performance Énergétique »² et « Habitat environnement » pour toute construction neuve. Introduire la notion de bonus (réduction de charges communales, par exemple) aux habitations performantes.
- > Les petits immeubles et collectifs construits ces dernières années sont de véritables passoires énergétiques³. Ce qui engendre des surcoûts pour leurs occupants en raison d'une mauvaise qualité de construction.
- > L'isolation par l'extérieur devra être obligatoire pour les constructions neuves.

4/ Densifier la ville et utiliser l'existant

- > Valoriser l'existant plutôt que construire du neuf.
- > Faire le point sur les logements vides du centre ville et trouver avec les propriétaires des solutions pour les rendre accessibles et ce afin de revitaliser le centre de la ville.
- > Ralentir fortement les permis de construire des logements individuels et privilégier les logements de trois ou quatre étages.
- > Renforcer les liaisons inter-quartiers.
- > Mettre en place, un contrôle des prix de vente des biens immobiliers, évitant les surenchères et la spéculation.
- > Priorité de vente aux habitant-e-s
- > La vente pour résidence secondaire ne pourrait avoir lieu que si la demande en locatif du quartier est inférieur à un pourcentage à définir. Une résidence secondaire devrait être occupée par les propriétaires au minimum 190 jours par an.
- > Encadrer la location saisonnière.

1 Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Rendu obligatoire dans les intercommunalités de plus de 20.000 habitants / Source : actu-environnement.com

2 Ces labels attestent de la conformité d'un bâtiment d'un niveau de performance énergétique supérieur à l'exigence réglementaire ou de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement.

3 Constat réalisé par caméra thermique

5/ Développer le participatif au sein de la ville.

- > Créer une commission de citoyen-e-s non élu-e-s qui participent aux décisions en amont des décisions des permis de construire et des grands projets de travaux au sein de la ville.
- > Créer des lieux d'échanges intergénérationnels comme « une maison de la citoyenneté » facilitant le rapprochement, les échanges, entre les habitant-e-s et non seulement entre les associations.
- > Soutenir et faciliter les projets de logements partagés.
- > Mettre en place le RIC (référendum d'initiative citoyenne) Municipal pour le cadre de vie.
- > Organiser systématiquement des consultations publiques ludiques, avec l'aide d'outils issus de l'éducation populaire, pour chaque décision impactant le cadre de vie des alréen-e-s.

6/ Développer l'action citoyenne d'animation et de la possession des lieux communs et publics

- > Organiser des manifestations culturelles citoyennes tout au long de l'année.

Dans les années 2000, une association d'habitants du pays d'Auray réalisait un événement appelé LE VILLAGE IMAGINAIRE à Saint-Goustan. Avec un contenu riche en diversité : ateliers, contes, théâtre de rue, performances, animations, dégustation, chants... Soutenons ce type d'initiatives !

- > Organiser des concours de quartier, des défis à thème.
- > Organiser un grand événement communal populaire.

- > Développer les animations de rues créées et réalisées par et pour les habitant-e-s
- > Colorer la ville comme l'art nouveau avec des motifs, des symboles.
- > Pour faire du lien entre les quartiers prévoir un lieu comme un kiosque à musique et danse, une scène ouverte non sonorisée avec une bonne acoustique pouvant accueillir du public en toute sécurité (théâtre de verdure)

7/ Rendre la ville plus solidaire

- > Mise en place de l'obligation, pour les loueurs de la ville d'Auray des plateformes en ligne type AirBNB, Aritel et Booking de s'enregistrer. Blocage des locations de plus de 120 jours voire 60 jours comme le prévoit le décret d'application de la loi Elan.
- > Ville d'accueil : pour les saisonniers, l'insertion, l'urgence : construire et développer l'accueil relais pour toutes ces populations.
- > Créer une agence immobilière sociale et communale
- > Utiliser les panneaux publicitaires pour annoncer les activités au sein de la commune.

ENERGIE

1/ Mise à profil des bâtis existant

- > Faire un recensement précis de tous les toits communaux, publics orientés au sud-

Ils l'ont fait à Quimper Bretagne Occidentale ! Les particuliers peuvent ainsi bénéficier de conseils personnalisés et d'un véritable accompagnement. En plus, la communauté de commune compte réaliser une ferme solaire sur le site d'une ancienne décharge... De belles choses à venir... [+ d'infos](#)

- > Mettre à disposition des toits communaux (recensés) aux citoyens qui souhaitent investir dans la production d'énergie citoyenne :
 - créer un service d'énergie court au sein de la commune
 - appeler à l'investissement citoyen autour d'un projet collectif au sein de la commune

Ils l'ont fait à Erdeven ! Les Lucioles sont une entreprise coopérative qui invite les citoyens à utiliser leurs épargnes pour réaliser des projets concrets de production d'énergie renouvelable sur le territoire
[Plus d'infos luciolesriastransition.fr](#)

2/ Une ville exemplaire

- > Isolation de tous les bâtiments communaux et sociaux avec des matériaux propres et recyclables (logement passif) grâce à du chanvre, laine de bois, laine de mouton, liège expansé
- > Installer systématiquement du matériel économe en consommation d'énergie (LED avec une puissance assez basse pour la faune nocturne)
- > Changer de fournisseur d'électricité pour privilégier un fournisseur d'énergie renouvelable (Rennes, Nantes, Lille)

- > Appliquer les actions de l'AGENDA 21 avec un suivi réel et participatif (comité de pilotage)

La ville de Lorient, dans le cadre de l'Agenda 21, a été à l'origine de la création d'un collectif local d'informaticiens et d'énergéticiens, « Les consommateurs », animé par ALOEN. Ce collectif travaille à rendre ouvert les protocoles de gestion des données de l'énergie. [+ d'infos](#)

- > Diviser par deux la proposition de l'éclairage de Noël.

3/ Protéger la biodiversité de la pollution lumineuse

- > Étendre l'extinction des lumières dans les rues et préciser via un arrêté municipal les noms des rues et horaires (ex. : Vannes, Lorient, Lanester, Arzon)
- > Faire éteindre tous les éclairages des vitrines, bureau :
 - vitrines et commerces doivent éteindre de 1h du matin à 7h ou plus tôt selon l'activité.
 - bureau : 1h après la fin de l'activité
 - patrimoine, parc et jardin 1h du matin maximum
 - parking desservant une activité 2h après la fin de l'activité

4/ Une meilleure gestion de l'eau

- > Récupérer les eaux de pluie s'écoulant des bâtiments communaux
- > Sensibiliser sur l'effort de la récupération de pluie et intégrer dans les nouveaux permis de construire l'obligation de prévoir un récupérateur d'eau de pluie pour tout permis

La ville de Lorient encourage tous ses habitants à s'équiper !
[+ d'infos](#)

- > Mettre la gestion de l'eau en Régie et porter cette idée auprès d' AQTA

La ville de Vannes l'a fait et la régie vient de passer à Golfe du Morbihan
Vannes Agglomération
Plus d'infos sur golfedumorbihanvannesagglomeration.bzh

5/ Favoriser la production d'énergie renouvelable sur le territoire

- > Extension du réseau des raccords à la chaufferie bois du GUMENEN à d'autres maisons qu'elles soient privées ou sociales.
- > Mettre la gestion de la chaufferie en Régie et arrêter la Délégation de Service Public en cours
- > Valoriser et accepter les permis de construire avec des demandes de méthaniseur domestique
- > Installer une méthanisation pour recevoir les déchets verts de chaque établissement public doté d'une cantine collective

Ils l'ont fait à Châteaugiron ! [+ d'infos](#)

6/ Prévenir les bonnes pratiques

- > Informer, communiquer sur les énergies renouvelables
- > Stopper la climatisation dans les bâtiments communaux et développer la végétalisation des murs et des toits

Végétalisation : Des villes la prévoit aussi dans leurs PLU (Paris, Grenoble...),
Depuis 2006, la ville de Paris rend le mur et/ou la toiture végétalisé(s) obligatoire(s)

- > Le zéro béton dans les constructions (très énergivore). Valoriser les filières alternatives au ciment : terre, bois, chaume

MOBILITÉ, TRANSPORT, DÉPLACEMENT

1/ Anticiper, accueillir les jours de grosses affluences

- > Utiliser le champ de Kéroper pour en faire un parking temporaire et le coupler avec une navette gratuite et une unité de vélo ouverts à la location. Développer une navette directe entre la gare et Saint Goustan.

Ils l'ont fait à Quimper !
[+ d'infos](#)

- > Développer une navette bateau entre Bono et St Goustan, Pointe Espagnole et St Goustan pour le jour de marché

La ville de Lorient le fait lors de l'accueil d'événements importants comme le festival Interceltique ou l'accueil de matchs de foot
[+ d'infos](#)
Et Vannes aussi !

- > Développer un cheminement piéton agréable (arbre, bancs, kiosques) entre les parkings extérieurs et le cœur de ville (par exemple entre la salle Péron et le centre ville).

2/ Développer le Vélo

- > Mettre en place un plan vélo qui prévoit de multiplier par 2 les itinéraires cyclables à Auray avec de nouvelles voies de qualité ainsi que des aménagements routiers spécifiques (type feux pour vélo) en concertation avec les habitant-e-s.

- > Aménagement de la future gare pour l'utilisation des vélos : parking vélos sécurisé, rampe d'accès sur la passerelle, unité de vélos ouverts à la location.
- > Appuyer la multiplication des espaces vélos dans les trains.
- > Mettre à disposition des pompes à vélo.
- > Mise en place de vélos à la location à des endroits stratégiques (par exemple à la gare et à St Goustan)
- > Mise en place de Bornes de recharges fonctionnant au photovoltaïque pour les vélos électriques.
- > Soutenir et utiliser la livraison à vélo. Une alréenne a mis ce service en place depuis plus d'un an!
- > Développer au sein de toute la ville des parcs à vélo sécurisés et couverts.
- > Subventionner en priorité les associations qui assureront le développement du vélo.

Deux associations sont déjà très importantes sur le territoire :
La Bécane 56 à Auray et Vélo motive à Vannes

3/ Réaménagement urbain en faveur d'une mobilité douce et collective

- > Une fois par mois fermer le centre ville aux voitures en mettant en place des animations et des actions de sensibilisation.
- > Mise en place de plots avec accès limités aux riverains et aux commerçant-e-s, mise en place de vignettes payantes à l'année.
- > Mener une réflexion avec tous les acteurs- actrices sur la répartition de la place des vélos, piétons, voitures et transport en commun sur les grands axes de la commune.
- > Amélioration et sécurisation des pistes cyclables existantes
- > Mettre en place un cheminement piéton agréable et une piste cyclable sécurisée du Bois de Colette à porte Océane.

- > Rénover et sécuriser un cheminement piéton agréable ludique par la forêt de la Vallée du Reclus pour se rendre porte Océane.
- > Aménager les abords du Lycée Benjamin Franklin, du collège du Verger et des écoles élémentaires en facilitant et sécurisant leur accès aux piétons et aux vélos.
- > Finaliser la ceinture verte piétonne autour du centre ville.

4/ Développer le transport commun

- > Mise en place d'une carte mobilité douce (utilisation vélo ouverts à la location et transports en commun) avec des tarifs élaborés en fonction des revenus.
- > Faire un plan de développement des transports en commun gratuits en partenariat avec les entreprises, les commerces et les associations.
- > Pédibus ou ramassage scolaire en carriole cheval, vélo, pour les écoles, cela promouvra aussi l'embauche ou la pérennisation de contrat d'accompagnement en milieu scolaire.

Ils l'ont fait à Saint Aubin du Cormier
Des innovations ont déjà fait leurs preuves : en Normandie, le "S'Cool bus" est une espèce de "vélocipède collectif"
[+ d'infos](#)

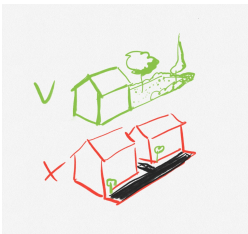
- > Acheter un parc de véhicules à hydrogène

Ils l'ont fait à Tupigny
[+ d'infos](#)

URBANISME

1/ Prévention des inondations et gestion des réseaux d'eau

- > Interdire les divisions parcellaires de moins de 1000 m²
- > Interdire aux particuliers, les soles étanches de types bitumineux (allée et accès).
- > Les projets prévoyant d'abattre des arbres adultes (plus de 15 cm de diamètre) devront faire l'objet d'une déclaration préalable sous peine d'amende immédiate. Et le volume carbone d'un arbre abattu sera replanté à l'identique⁴.
- > Les arbres concernés par de gros projets publics ou privés d'aménagement du territoire devront systématiquement être déclaré à la mairie et matérialisés par un ruban rouge visible afin de prévenir la population.
- > Les projets architecturaux devront prendre en compte les arbres présents sur les terrains pour établir leurs projets.
- > Interdire l'usage de pesticides ou produits chimiques : les rails de la SNCF ne sont pas concernés par la loi Labbé.



2/ Une réelle réflexion des logements collectifs⁵

- > Les toitures végétales seront obligatoires sur les toits plats afin de ralentir l'écoulement des eaux pluviales dans les réseaux.

- > Les bâtiments devront être systématiquement isolés par l'extérieur.
- > Stop aux enduits sur béton ou aux bétons peints.
- > Les Balcons devront être systématiquement séparés du bâti afin d'éviter les ponts thermiques.



- > Les promoteurs devront rendre des comptes et être transparents vis-à-vis de la population afin d'éviter les abus et de réduire le coût réel des logements. Ils devront afficher le coup des marchés exacts ainsi que le nombre de logements.
- > Les dons des promoteurs faits aux structures de la municipalité (club de football, associations, etc...) ne devront pas avoir de contrepartie sur les marchés à venir.
- > Les éco-quartiers devront être privilégiés sur les grandes parcelles constructibles disponibles.

3/ Patrimoine

- > Les bâtiments en pierre ne pourront plus être détruits, ils auront l'obligation d'être restaurés.
- > Dans le cas d'abandon de bien et de mise en péril de ce bien, la mairie pourra les racheter pour un euro symbolique.
- > Rappeler aux Architectes des Bâtiments de France que la mise en valeur du patrimoine consiste à mettre en avant des matériaux de proximité écologique.

⁴ On ne remplace pas un arbre centenaire par un arbrisseau

⁵ Un constat alarmant : trop de logements neufs sont de véritables passoires thermiques

ÉCONOMIE LOCALE

1/ Une économie décarbonnée

- > Réduire le déplacement des marchandises, recentré sur un périmètre local de proximité autour du Pays d'Auray.
- > Favoriser une économie devra être locale, bio ou raisonnée, avec une empreinte carbone la plus basse possible.
- > Agir autour de 3 axes : circuits courts, économie circulaire, monnaie complémentaire locale Circuits courts

2/ Une Alimentation plus saine et partagée

- > Création d'une ferme maraîchère communale dans le but de fournir en légumes une cantine collective.
- > Ouvrir une cantine collective sur Auray qui proposerait une alimentation moins carnées (2 repas végétariens par semaine), bio et de locale. Utilisation de plats réutilisables dans le but de réduire les déchets.
- > En attendant la mise en place d'un tel dispositif, négocier le prochain contrat pour la restauration scolaire pour seulement 3 ans.
- > Créer des marchés excentrés à St Goustan, dans le centre ville, la gare et les quartiers politiques de la Ville et proposer ainsi plusieurs marchés par semaine.

3/ Réduire le gaspillage

- > Généralisation des composteurs dans les écoles.
- > Meilleure proposition de distribution des aliments dans les cuisines scolaires sous forme de self.
- > Réaliser des campagnes anti-gaspillage alimentaire au sein de la commune. et favoriser la réduction des déchets ménagers.
- > Mise à disposition de lieux publics pour le compostage.

4/ Commerces locaux

- > Favoriser l'implantation de commerces et d'initiatives travaillant à base de ressources locales.

5/ Économie solidaire et circulaire

- > Faciliter l'installation d'une épicerie solidaire dans les quartiers politiques de la ville. Commerce équitable et locale. (accompagnement et soutien du PEPS).

PEPS : Pole d'économie positive, sociale et solidaire du Pays d'Auray. Ce pole a pour but de conseiller et d'orienter des projets de l'économie sociale et solidaire, de conduire des projets collectifs entre acteurs du territoire et de promouvoir l'économie sociale et solidaire

- > Régularisation des achats communaux en Interdisant les achats trop chers pour le mobilier communal et en privilégiant l'achat d'occasion.
- > Achat de véhicules ou matériel informatique d'occasion.
- > Achat responsable pour l'entretien, la construction et le mobilier (matériaux locaux et respectueux de l'environnement).

6/ Soutenir la Création d'une monnaie locale complémentaire

**Nous vous remercions de l'attention que vous avez porté à
notre document collaboratif !**

**Pour SIGNER notre pacte, rendez vous sur
collectifalreenpourleclimat.fr**

**Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à
collectefalreenpourleclimat@lilo.org**

et sur Facebook @CollectifcitoyenpourleclimatAnAlre